



Commune de Palézieux

**Election complémentaire à la  
Municipalité**

(2 membres)

28 septembre 2008

**Premier tour**

# Commune de Palézieux

## Élection complémentaire de deux conseillers municipaux




Suite à la démission de M. Philippe Taillens, Syndic, et de M. Sylvain Dovat, Municipal, l'assemblée de commune de Palézieux est convoquée **le dimanche 28 septembre 2008** pour élire deux conseillers municipaux (1<sup>er</sup> tour).

Pour le vote par correspondance, le bulletin électoral doit être mis dans l'enveloppe de vote jaune.

L'électeur peut voter pour l'un et/ou l'autre des candidats annoncés et/ou pour n'importe quel(le) citoyen ou citoyenne inscrit(e) au rôle des électeurs de la commune.

Pour cette élection, vous disposez d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir, soit **deux**. Le cumul des suffrages n'est pas autorisé.

**Vous ne devez mettre dans l'enveloppe de vote jaune qu'UN SEUL BULLETIN DE VOTE, pour cela vous pouvez :**

-  **utiliser le bulletin vierge en y inscrivant les noms de votre choix (maximum deux);**
-  **utiliser un bulletin pré-imprimé sans le modifier (vote pour un seul candidat);**
-  **utiliser un bulletin pré-imprimé en y rajoutant manuellement un deuxième nom.**

Pour les modalités de vote, prière de consulter les affiches officielles.

## Bureau de vote

10.00 h. - 11.00 h. Ouverture du bureau de vote à la salle communale de Palézieux-Gare

## Vote par correspondance

Les votes par correspondance envoyés par la poste doivent parvenir au greffe municipal au plus tard **le vendredi 26 septembre 2008 à 12.00 h.**

Le cas échéant, une boîte aux lettres « **votations** » est à votre disposition devant la « Maison de commune », dans laquelle vous pouvez y glisser votre enveloppe de transmission contenant votre carte de vote et l'enveloppe de vote jusqu'au **dimanche 28 septembre 2008 à 11.00 h.**

---

## Second tour éventuel

Le second tour éventuel se déroulera **le dimanche 19 octobre 2008**, chaque électeur recevra un nouvel envoi contenant un nouveau matériel de vote à utiliser pour le second tour (celui pour le 1<sup>er</sup> tour n'est plus valable).

Le dernier délai pour le dépôt des listes pour le second tour éventuel est fixé au **mardi 30 septembre 2008 à 12.00 h.** au greffe municipal.